

M 61 - Stage(s) et formation en milieu professionnel

La durée de stage est de 12 à 16 semaines dont 10 semaines prises sur la scolarité. La durée minimum obligatoire du stage principal est de 10 semaines. Ce stage sert de support pour la deuxième situation d'évaluation de l'épreuve E7. Les semaines complémentaires peuvent servir, pour ceux qui le souhaitent, à vivre d'autres expériences dans un cadre de stage, dans une autre structure ou dans un autre champ d'activités défini par le référentiel professionnel du BTSA DATR.

Objectif général du module

S'intégrer dans une démarche de projet mise en œuvre sur un ou plusieurs champs d'activités visés par le référentiel professionnel.

Objectifs du module

La réalisation de plusieurs périodes de stage au cours de la formation a pour objectifs :

- l'adaptation et l'insertion de l'étudiant au milieu professionnel en qualité de technicien supérieur ;
- l'acquisition et l'application de savoirs, de savoir-faire professionnels et de savoir-être ;
- la mise en œuvre de démarches de projet ;
- une meilleure définition du projet professionnel et personnel de l'étudiant.

A ce titre, toutes les capacités du BTSA DATR peuvent être concernées à des degrés divers.

Présentation du module - Conditions d'atteinte des objectifs :

Le stage principal permet à l'étudiant de :

- se confronter aux réalités socio-économiques et d'entrer en relation avec les professionnels du secteur des services en territoire rural ;
- mettre en application dans des situations professionnelles les compétences acquises ;
- maîtriser des techniques professionnelles ;
- approcher la réalité des contraintes politiques, économiques, sociales et financières d'une organisation travaillant dans les secteurs des services en territoire rural ;
- s'intégrer dans un projet et en percevoir l'ensemble des enjeux ;
- conduire un projet ou une partie d'un projet dans le cadre de la structure de stage.

Le stage se réalise dans toute structure (collectivité, association, entreprise...) qui intervient dans les champs d'activités définis par le référentiel professionnel :

- activités de services relatifs à l'animation et au développement dans des territoires ruraux ;
- activités de services aux exploitations agricoles et aux entreprises rurales ;
- activités de services aux usagers en territoire rural.

Précisions relatives aux objectifs, attendus du stage

1. Analyser le contexte du projet dans lequel il s'intègre.
2. Appréhender sa mission de stage dans ses dimensions essentielles, son état d'avancement.
3. Intégrer une équipe de travail.
4. Utiliser les techniques et outils adaptés.
5. Présenter et évaluer sa contribution à l'action de la structure.
6. Prendre des responsabilités et des initiatives.
7. Confronter son projet personnel à une réalité professionnelle.